



Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Bulletin n°574 de Juin 2010
ISSN : 1250-3509

Budget, Retraites, Emploi, Salaires

Edito

Le Président de la République prétend «gérer la France en bon père de famille». Sauf qu'il a dépensé toute la paye au Fouquet's et qu'il pique dans la tirelire des français :

- La retraite à 62, 63 ans, l'assèchement des services publics, le chômage massif, les cadeaux fiscaux.

Et les banques, les marchés financiers et ceux qui profitent du bouclier fiscal ? Ils vont très bien. Merci pour eux.

Ce n'est pas les dépenses qu'il faut diminuer mais les recettes qu'il faut augmenter et les répartir autrement.

*Obligeons
le gouvernement
à faire d'autres choix.*

Toutes les décisions gouvernementales montrent quelle société les libéraux veulent nous imposer.

Les mesures étaient déjà décidées avant «la crise».

100 000 fonctionnaires en moins c'est trois milliards d'euros «d'économies». Mais les niches fiscales c'est 75 milliards d'euros de recettes en moins.

Le gouvernement se prépare à nous faire travailler jusqu'à 62, 63... 67 ans avec de plus en plus d'élèves dans les classes, des vacataires pour le remplacement, moins de RASED, la formation continue pendant les vacances, etc... c'est non !

Dans le cadre de l'appel intersyndical à la journée de mobilisation (CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA) le

jeudi 24 juin 2010

la FSU appelle
à la **grève**

Manifestation

(voir 4 pages FSU 93 et site du SNU.ipp 93)

Sommaire : p.1 : Budget, retraites, emploi, salaires - p.2 et 3 : Retraites ; Budget 2011 ; Rentrée 2011
p.4 : Compte rendu du CTP du 20/05/2010 - p.5 : Déclaration d'intention de grève.
p.6 : Mouvement complémentaire ; Rentrée 2010 : Carte Scolaire - p.7 : Questionnaire «Carte Scolaire»
p.8 : Communiqué commun SNU.ipp, FCPE, LDH

Retraites : quels choix de société ?

Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Les organisations syndicales CFDT, LCFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se sont réunies le lundi 31 mai 2010 pour faire l'analyse de la journée de mobilisation du 27 mai pour l'emploi, les salaires et les retraites et pour envisager les suites.

Elles portent une appréciation positive sur la dynamique de mobilisation qui a rassemblé les salariés du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes alors que les annonces gouvernementales, notamment de reporter l'âge légal de départ en retraite, ont été faites 3 jours avant cette journée.

Les organisations syndicales rappellent que :

- la remise en cause de l'âge légal à 60 ans est inacceptable et injuste, en particulier elle fait porter les efforts sur les salariés qui ont commencé à travailler tôt et les travailleurs et travailleuses les plus précaires ;
- la reconnaissance de la pénibilité est incontournable et ne peut se concevoir à partir d'un examen médical ;
- la question des nouvelles ressources reste pleine et entière ;
- la situation de l'emploi se dégrade, notamment pour les jeunes et les seniors, nécessitant une autre politique de l'emploi.

Les orientations du gouvernement

ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Rien n'est joué ! Le projet de loi devrait être présenté autour du 18 juin. L'intersyndicale se retrouvera régulièrement tout au long du processus qui court jusqu'à l'automne. Elle précisera ses analyses, continuera à faire connaître ses propositions et affinera ses mots d'ordre. Elle continuera à convaincre les salarié(e)s que leur intervention est indispensable.

Elles décident et appellent les salarié(e)s du public et du privé, les retraités, les privés d'emploi, les jeunes à une nouvelle journée de mobilisation le 24 juin 2010.

Paris, le 31 mai 2010

Budget 2011 : La rentrée de septembre 2011 se fera avec plus d'élèves dans les classes, moins de remplaçants et la formation pendant les vacances (détails des mesures sur le site du SNU.ipp 93)

Dans un document interne envoyé aux recteurs d'académies pour la préparation de la carte scolaire 2011, le ministre demande d'examiner et de chiffrer toutes les hypothèses envisageables pour une réduction drastique des emplois dans l'éducation. Qu'il s'agisse du taux de scolarisation des 2 ans, de la moyenne d'élèves par classe, du remplacement des congés maladie par des vacataires, de l'appauvrissement des RASED, de la formation continue pendant les vacances ou de l'extinction des psychologues scolaires, **tout est bon pour économiser** au nom de la maîtrise des déficits budgétaires.

Mais au-delà de l'économie réalisée et qui semble être l'objectif affiché, ce qui est réellement visé est de faire dysfonctionner les services publics sans les faire disparaître complètement, démontrant ainsi le bien-fondé de leur mise en concurrence avec le privé.

Cet objectif figurait déjà en 1995 dans les recommandations de l'OMC : la suppression des services publics pourrait provoquer dans la population des réactions non-maitrisées alors que leur maintien même affaiblis permet aux populations qui en ont le plus besoin de continuer à en bénéficier tout en indiquant à ceux qui le peuvent financièrement de préférer le privé.

Mais les besoins de la population restent

L'appauvrissement des objectifs assignés aux services publics, tout en assurant

le minimum (socle minimum dans l'éducation, déremboursement des actes médicaux de plus en plus nombreux, transfert aux collectivités territoriales...) permet de diminuer les budgets de l'Etat.

Le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'est pas si efficace en terme budgétaire (100 000 fonctionnaires en moins c'est 3 milliards d'euros d'économie à comparer aux 75 milliards de niches fiscales) mais en terme de communication le signal est fort :

- L'Etat n'est pas en capacité d'assurer à toute la population des services publics de haute qualité et est conduit à n'assurer que le minimum pour la population qui ne peut recourir au privé (payant). Les organismes privés rendant les mêmes services vont pouvoir faire la démonstration de leur plus grande efficacité auprès de ceux qui ont les moyens financiers.

Détricoter les systèmes basés sur l'investissement de l'Etat et la solidarité nationale (services publics, sécurité sociale, retraites ...) est une des volontés clairement affichées par les ténors du libéralisme dès 2007. Et en 2007, il n'y avait pas la crise... Celle-ci arrive à point pour justifier des décisions déjà prises depuis longtemps.

La dégradation insupportable des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants ne peut être le prix à payer pour la réussite des basses manœuvres gouvernementales.

**A partir de 2011,
ce sera 30 élèves
par classe
jusqu'à
62, 63,... 67 ans ?**

**Grève le
jeudi 24 juin 2010**

Rentrée 2011 : La logique infernale des destructions d'emplois va créer des conditions de travail insupportables tant pour les enseignants que pour les élèves

Les fiches envoyées aux recteurs en interne, contiennent la demande d'examen et de chiffrage de mesures nouvelles extrêmement dangereuses :

- Augmentation de la moyenne par classes : l'objectif chiffré est d'une remontée de 0,6 ou 0,7 élèves par classe, ce qui représente 6000 à 7000 postes. Lorsque les départements n'utilisent plus de seuils d'ouverture en maternelle, le ministère fixe les seuils suivants : 27 élèves en éducation prioritaire, 32 hors éducation prioritaire.
- Poursuite de la baisse de scolarisation des deux ans là où le taux dépasse le taux moyen nationales . Il n'y a plus que 11,6 % d'enfants de moins de 3 ans scolarisés dans le public et la baisse tendancielle de ce taux est déjà inscrite dans les prévisions d'effectifs. Il est demandé de ne pas tenir compte du nombre de moins de 3 ans scolarisés dans la détermination des seuils d'ouverture.

- Modification du système de remplacement avec examen du recours aux non-titulaires pour les remplacements courts. Des objectifs chiffrés sont donnés : 80 % de non-titulaires pour des remplacements de moins de 2 jours ; 50 % de 3 à 5 jours ; 25 % entre 6 et 10 jours.
- La formation continue est la principale variable d'ajustement du remplacement. Il est envisagé de développer des sessions de formation en dehors du temps scolaire (le mercredi après-midi) ou pendant les vacances scolaires.
- Hypothèse d'un recrutement nul des maîtres G et des psychologues scolaires et détermination d'un volume minimum des maîtres.

Ces mesures prévues pour septembre 2011 vont nous amener à construire tous ensemble la riposte nécessaire au moment du vote du budget à l'automne 2010. Seule l'action collective permettra de gagner la bataille de l'emploi, et celle de l'emploi public.

Mise en oeuvre de l'année de «formation» des professeurs des écoles stagiaires (PES) en Seine-Saint-Denis à la rentrée de septembre 2010

Compte rendu du Comité Technique Paritaire du jeudi 20 mai 2010

*L'ensemble
des syndicats
représentés
(FSU, UNSA,
CGT, FO)
a voté contre
le projet de
mise en oeuvre
de la réforme
de la formation
des maîtres en
Seine-Saint-Denis.*

Les raisons du vote en contre :

- La disparition de la formation professionnelle en lien avec une formation théorique dans les IUFM,
- La mise en place de personnels non - formés dans les classes dès la rentrée.
- La «fabrique» à terme de personnels qui ne seront plus des fonctionnaires par le jeu des «reçus - collés» (futurs titulaires d'un master «métiers de l'enseignement» non reçus aux épreuves finales d'admissibilité du CRPE).
- Le 1/3 temps dit «de formation» pendant l'année de PES tellement fragmenté...

Le SNUipp a réaffirmé sa demande d'abandon de la réforme et l'ouverture de négociations.

Le SNUipp considère que l'année de PES ne peut être considérée comme une année de formation.

Ce que nous avons défendu et fait avancer dans le plan prévu en Seine Saint Denis :

- Pas de tuteurs mais des IMF et PEMF.
- Pas de postes bloqués au mouvement.

Pendant les groupes de travail préparatoires le SNUipp a défendu l'idée qu'il fallait maintenir et développer le réseau des maîtres formateurs et ne confier la formation qu'à des enseignants qualifiés pour le faire, ce dans l'attente de la suppression de cette réforme et sa renégociation. Le SNUipp 93 a apprécié positivement que les représentants de l'IUFM soient associés à cette démarche de concertation ainsi que la volonté partagée par tous de trouver une solution garantissant, malgré les pires conditions de la réforme, le souci d'une professionnalisation de la formation.

A l'issue du travail de concertation départementale, les PES ne seront accompagnés que par des IMF, PEMF, DEA, ainsi que par des IMF non affectés sur des postes d'IMF (IMF volontaires qui se verront attribuer ¼ de décharge et l'indemnité d'IMF) et par des enseignants volontaires engagés dans la préparation du CAFIPEMF (volontaires qui se verront attribuer ¼ de décharge).

Les garanties que nous avons pu obtenir : Sur une année scolaire, il ne pourra pas y avoir plus de deux enseignants sur une classe (sauf remplacement des éventuels congés). Les «M2» (recrutés à partir du concours de Novembre) ne pourront pas remplacer les PES pendant les périodes de formation.

Suite aux interventions du SNUipp, il n'y aura pas de postes bloqués au mouvement complémentaire pour affecter les PES.

Organisation de l'année des PES :

*voir sur le site
du SNU.ipp 93*



Grève du jeudi 24 juin 2010

5.

Modèle de lettre à reproduire et à renseigner avant de l'envoyer à l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique (IEN).

Date limite d'envoi à la circonscription, y compris par mail :

lundi 21 juin avant minuit.

Nom..... Prénom.....

Affectation.....

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les orientations du gouvernement ignorent l'essentiel des exigences formulées par les organisations syndicales.

Le gouvernement, avec mépris, a affirmé vouloir maintenir le cap sans prendre en compte la mobilisation des salarié(e)s. Il écarte toute idée d'un véritable débat et distille son projet au fil de l'eau. C'est inacceptable.

Le gouvernement reste campé sur l'allongement de la durée de cotisations et le report de l'âge légal de départ à la retraite. Taxation des hauts revenus et des revenus du capital, harmonisation éventuelle entre le public et le privé... autant d'incertitudes et d'inquiétudes sur ses véritables intentions !

Avec leurs organisations syndicales, les enseignants demandent au gouvernement des mesures pour le maintien des emplois, l'amélioration des garanties collectives et des mesures pour une réglementation de la sphère financière internationale.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Placé dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le 24 juin 2010.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5). Je vous rappelle, Monsieur l'inspecteur d'Académie, que vous vous êtes engagé en CAPD, le 20 octobre 2008, suite à l'interpellation des élus du SNUipp FSU 93, à détruire toutes les lettres de déclaration d'intention d'être en grève.

Le

Signature :



Comment se déroule le Mouvement Complémentaire ?

La règle générale, c'est le barème par ordre décroissant en prenant en compte, en fonction des postes vacants (entiers, demi ou tiers) :

- les villes demandées,
- la nature du poste (élé. ou mat.) en fonction de votre choix prioritaire.

Toutefois, il faut savoir que l'administration prononcera des affectations ne correspondant pas forcément à vos attentes et créeront, pour certains, de grandes difficultés.

Très important : La majorité des postes vacants se trouve dans le Nord-Ouest du département (Saint Denis, Epinay sur Seine, Aubervilliers, Pierrefitte, Stains, Villetaneuse, La Courneuve...) et donc les collègues avec des petits barèmes se retrouveront parfois nommés par l'Inspection Académie sur ces communes car il n'y a plus de postes vacants dans le Sud-Est (Noisy le Grand, Neuilly sur Marne, Neuilly Plaisance, Gournay, Vaujours, Montfermeil, Clichy sous Bois, Coubron...).

Double nominations : Quelques unes ont lieu sur des postes de même nature pour des **raisons exceptionnelles**. Elles sont examinées en C.A.P.D.

Maintien sur postes à titre provisoire

L'administration **maintient à titre provisoire**, hors barème, les collègues qui souhaitent rester sur leur poste. Condition : avoir demandé l'école en 1er voeu lors de la saisie internet et avoir un poste vacant dans l'école (entier ou fractionné).

Quelques particularités

Direction : Règle générale

1. Appel aux collègues des listes d'aptitude (2008/2009/2010) sans poste.
2. Choix d'une école.
3. Participation au mouvement
4. Non participation au mouvement

En cas de poste vacant à l'issue du mouvement initial : **affectation à titre définitif si participation au mouvement.**

En cas de poste devenu vacant après la «validation» du mouvement : **affectation à titre provisoire.**

Postes partagés :

Les collègues sont nommés à **TD** sur les circonscriptions (tit. secteur) puis en fonction des regroupements possibles (1/2 + 1/2 ; 2/3 + 1/3...) proposés par les IEN, les collègues y sont nommés à TP par l'Inspecteur d'Académie.

Dans la continuité du service, l'administration renommera les mêmes personnes si les regroupements existent encore. Les postes partagés concernent aussi bien les maternelles que les élémentaires.

Les PE2 remplaçaient des collègues à 80 %. Comme les PE2 disparaissent, les compléments vont tous être remplacés par les titulaires (T.R.S. ou nominations au complémentaire). **Les regroupements avec 2, 3, 4 temps partiels vont se multiplier. En cas de difficultés, contactez-nous.**

A.S.H.

- Affectation des sortants de stage sans affectation,
- Affectation des partants en CAPA-SH.

Puis pour les non-spécialistes :

1. maintien sur le poste à T.P.
2. maintien sur le poste à T.P. en double nomination
3. affectation des titulaires et des PE2 sortants volontaires
4. **affectation d'office.**

Calendrier



Lors du mouvement complémentaire :

- **Affectation des stagiaires CAPA-SH, Psychologues Scolaires** restés sans poste après le mouvement initial.
- **Affectation des partants en CAPA-SH** sur les postes ASH vacants.
- **Affectation des directeurs** (liste d'aptitude). (PV sur notre site).
- **Affectation des IMF ayant eu le CAFIPEMFP à titre définitif.**
- **Affectation des CPC et sur les appels à candidature.**
- **Affectation des T.R.S.**
- **Affectation des titulaires** sur poste banal, poste fractionné, poste ASH.

Rentrée 2010 : Carte scolaire «mesures d'ajustement»

Le groupe de travail du Comité Technique Paritaire qui examine les mesures d'ajustement de carte scolaire aura lieu le 21 juin 2010 suivi d'un CTP qui entérinera la carte scolaire.

Le SNU.ipp, dans cette instance, se bat pour le respect des seuils d'ouverture et présente les situations des écoles que les collègues et les responsables des sections locales nous font remonter.

L'enquête ci-contre nous permet d'avoir tous les éléments pour défendre les demandes des écoles.

Renvoyez-nous le questionnaire rempli par fax, courrier ou remplissez-le en ligne sur le site du SNU.ipp 93.

En Seine-Saint-Denis, le combat syndical et la représentativité du SNU.ipp ont permis de maintenir les seuils d'ouverture pour la rentrée 2010 (ci-contre).

Nul doute qu'à partir de la rentrée prochaine, il va falloir nous mobiliser pour conserver voire améliorer ce que nous avons obtenue en 1998.



SNU.ipp/FSU 93

Tél. : 01.48.96.36.11
 Fax : 01.48.96.36.80
 Mail : snu93@snuipp.fr

Juin 2010
Préparation du C.T.P.D.
«Carte Scolaire»

Situation en date

du.....

Ville.....Tél.....

Ecole.....

Mat Elém. ZEP Hors ZEP Normes ZEP Applic.

MATERNELLE	Effectifs 2009	Prévisions 2010
PS		
MS		
GS		
Total		
Nbre de classes		
E/C		

→ **Nombre d'élèves inscrits en liste d'attente :**

• nés en 2007 :

• nés en 2008 :

Règles départementales : Moyenne par classe					
	Mat.	Elém.	CLIN	CLIS	CLAD
ZEP	25	23	15	12	15
Hors ZEP	27	25			

ELEMENTAIRE	Effectifs 2009	Prévisions 2010
CP		
CE1		
CE2		
CM1		
CM2		
Total		
Nbre de classes banales		
E/C		

	CLIN	CLIS	CLAD
Nombre de classes			
Nombre d'élèves			

Demandes de l'école pour la rentrée 2010 :

→ **Ouverture de classe**

pour le respect des seuils : Nbre :

• E/C avec l'ouverture :

• E/C sans l'ouverture :

• Y-a-t-il un local : OUI NON

• Aviez-vous fait cette demande en février :

OUI NON

→ L'IEEN vous a alerté

sur une **fermeture éventuelle**

• Demande de non-fermeture prévue en février

• E/C avec la fermeture :

• E/C sans la fermeture :

→ **Informations supplémentaires pour les ouvertures demandées** (constructions attendues, élèves en intégration, évolution démographique du quartier,...) **ou la non-fermeture :**

.....

.....

.....

Autres demandes (postes spécialisés, maître supplémentaire,...)

.....

.....

.....

Communiqué commun SNUipp - FCPE - LDH

La FCPE, la LDH et le SNUipp-FSU, rappelant leurs interrogations et leurs exigences formulées à propos de l'application «Base Elèves» dans une lettre commune adressée au ministre de l'Education nationale en mars 2009, réaffirment que les risques de diffusion de données personnelles concernant les enfants et leurs familles hors de la communauté éducative et la durée excessive de conservation de ces données mettent en danger le droit au respect de la vie privée et entrent en contradiction avec les stipulations de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Nous rappelons que le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a fermement questionné en juin 2009 le gouvernement français sur l'utilisation de fichiers de personnes dans les écoles et a recommandé à la République française «de ne saisir dans les bases de données que des renseignements personnels anonymes et de légiférer sur l'utilisation des données collectives en vue de prévenir une utilisation abusive des informations».

Alors que le ministre avait promis d'apporter toutes les garanties demandées, nous constatons l'absence d'explication sur la nécessité de faire circuler ces données hors des établissements scolaires et de garanties quant à leur sécurisation, l'absence d'application des garanties de suppression des données désormais non exigibles mais collectées durant la phase d'expérimentation du fichier, l'absence d'informations sur les interconnexions que rendra possibles cette base nationale et de garanties quant au contenu des données, à leur anonymisation et aux conditions d'accès à cet outil. En conséquence nous demandons que soit inactivée toute possibilité de consultation à distance de cette application sauf pour la personne qui en est gestionnaire. Nous continuons également à demander dans quelles conditions ont été et seront informés les parents d'élèves du traitement informatisé des informations qu'ils donnaient à l'école, conformément aux dispositions de la loi de 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Enfin nous demandons que dans le cadre de cette remise en cause de cette application un bilan de BE soit effectué en termes de fonctionnalité de l'outil et de protection des libertés publiques

Enfin, deux directeurs d'école, se sont vu retirer leur fonction le 30 mars 2010 par l'Inspectrice d'Académie au seul motif qu'ils refusaient de renseigner la base de données Base Elèves 1er Degré. Une douzaine de leurs collègues sont déjà dans ce cas à l'échelle nationale. Pour un autre directeur d'école dans le Vaucluse, le blâme reçu de sa hiérarchie est officiellement motivé, non seulement par ce refus, mais aussi par l'envoi à un collègue des dessins humoristiques illustrant la campagne sur les dangers du fichage. Ce qui est une atteinte manifeste à la liberté d'expression.

Nous ne pouvons accepter que des enseignants soient menacés ou sanctionnés alors qu'ils veulent que l'exercice de leurs fonctions ne porte pas atteinte aux droits des enfants et de leurs familles.

Nous demandons instamment au ministre de l'Education nationale de lever toutes les sanctions prises contre les directeurs d'école qui refusent d'alimenter le fichier Base Elèves premier degré, et de mettre sans délai les conditions d'information, de diffusion et de conservation des données collectées en conformité avec les obligations constitutionnelles et internationales de la France en matière de protection des droits de l'enfant et de libertés fondamentales conformément aux engagements pris en 2009.

Le 19 mai 2010

Base Elèves :
Nous exigeons la
LEVÉE
DES SANCTIONS
et la
SÉCURISATION
DES DONNÉES
PERSONNELLES